

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 14 JUIN 2022

### DÉLIBÉRATION N° B.2022-48 BUDGET POUR COUVRIR LES FRAIS DE BOUCHE DES FIGURANTS DES VIDEOS PROMOTIONNELLES 2022

Date de la convocation  
07/06/2022.

Le 14 juin 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène					
PLAZANET Mélanie			X		
SERRE Françoise			X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	0			0	0

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte			X		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie			X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre			X		
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	2				2

##### Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément			X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles		R. NICOUX	X		
	MOUNAUD Patrick	X				
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise			X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	1		7	7

**Participaient également à la réunion des salariés du PNR :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

**CODE PROJET : 5302**

**Référence Charte 2018 – 2033 :**

**Axe 2 –Millevaches, territoire en transition**

**Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales**

**Mesure 25 : Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable**

**Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux**

**Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

**Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire**

**Mesure 36 : Organiser la communication**

**Mesure 38 : Développer les coopérations**

**Contrat de Parc 2018-2020**

**Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** la délibération n°B.2018-44 en date du 05 avril 2018 du Bureau Syndical adoptant le plan de financement proposé pour le projet Rando Millevaches ;

**Vu** la délibération n°B.2020-25 du 12 mars 2020 du Bureau Syndical validant la proposition d'avenant et autorisant le Président à signer l'avenant.

**Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

**Considérant**

- Que les missions des Parcs naturels régionaux, définies par le code de l'environnement, visent à :
  - o Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée,
  - o Contribuer à l'aménagement du territoire,
  - o Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
  - o Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
  - o Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche ;
- La Charte de Parc 2018-2033, tels notamment les axes 2 (Millevaches, territoire en transition) et 3 (Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur), les orientations 5 (stimuler la production et la valorisation des ressources locales) et 8 (assurer la cohésion des habitants

et des acteurs du territoire) ainsi que les mesures 25 (fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable), 26 (renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux), 36 (organiser la communication et 38 (développer les coopérations) ;

- Le Contrat de Parc 2018-2020, et notamment sa fiche-action n°19.2 (mise en œuvre de projets écotouristiques structurants) et en particulier la sous-action n°1 (mise en place d'une solution de gestion et valorisation des sentiers et activités touristiques) ;

### **Contexte :**

---

Dans le cadre du projet Rando-Millevaches, la société Unity Prod a été sélectionnée pour réaliser le tournage et assurer le montage d'une dizaine de vidéos promotionnelles courtes (de 30 à 40 secondes). Les thèmes abordés seront divers : randonnée pédestre, VTT, trail, festivités, eau... Ces vidéos seront publiées sur les réseaux sociaux et le site internet du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

### **Description du projet :**

---

Pour mettre en œuvre ce projet de vidéos, il est prévu de faire appel à différents profils de figurants :

- des cyclistes-VAE,
- des cyclistes-route à Saint-Léonard-de-Noblat et d'autres à Chaumeil,
- des cyclistes « vintage »,
- deux familles composées de deux enfants et de deux parents pour des images à Eymoutiers et de course d'orientation à Bugeat,
- des traileurs,
- Etc.

Ces derniers participeront au tournage des vidéos à titre gratuit. Il est proposé aux membres du Bureau que le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin contribue aux frais de bouche des figurants et leur offre des produits locaux.

### **Plan de financement prévisionnel**

Dans le cadre de ce projet de vidéos promotionnelles, le plan de financement est le suivant :

Dépenses prévisionnelles (TTC)		Recettes prévisionnelles (HT)	
Frais de bouche et produits locaux aux figurants	1 500 €	Autofinancement Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de Millevaches en Limousin	1 500 €
TOTAL	1 500 €	TOTAL	1 500 €

### **Proposition :**

---

Il est proposé au membres du Bureau :

- que le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin participe aux frais de bouche des figurants participants au clip promotionnel du projet Rando Millevaches et leur offre des produits locaux pour un montant de 1 500 € TTC maximum ;
- d'autoriser le Président à engager les dépenses correspondantes et à signer tout document afférent.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

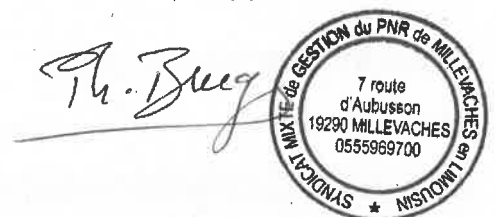
- que le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin participe aux frais de bouche des figurants participants au clip promotionnel du projet Rando Millevaches et leur offre des produits locaux pour un montant de 1 500 € TTC maximum ;
- d'autoriser le Président à engager les dépenses correspondantes et à signer tout document afférent.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 8/ Votants : 10 (dont 2 pouvoirs) / Pour : unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le 21.06.22  
Et qu'elle a été affichée le 21.06.22



REÇU LE  
21 JUIN 2022  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)